

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

Plan de constatation de la nature forestière

plan no 1

Approuvé par la Municipalité de Blonay - Saint-Léger dans sa séance du <u>20 mai 2025</u>	Soumis à l'enquête publique du <u>4 juin 2025</u> au <u>3 juillet 2025</u>
Le Syndic: 	Le Secrétaire: 
Adopté par le Conseil Communal de Blonay - Saint-Léger dans sa séance du	Approuvé préalablement par le Département cantonal de Lausanne, le
La Présidente: 	Le Chef du Département: 
	Mis en vigueur le

Vevey, mai 2025

Echelle : 1:1000
31'401.03


Ingénieurs SA
Rue de la Vallée 179 1100 Vevey | Tél: 021 820 20 00
www.geosolutions.ch

Légende :

 Aire forestière statique (18 LAT) selon constatation de la nature forestière (art. 24 LVLfo)

Approuvé par l'inspecteur forestier du Saïme arrondissement
Cugy, le

Nicolas BORGEAUD
Ingénieur géomètre breveté

L'inspecteur :

